

Le Proviseur

à l'attention  
de l'ensemble du Personnel



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**NOTE DE SERVICE N° 9 / AS 20-21  
ORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION**

**TRES SIGNALE**

**ORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION  
A COMPTER DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020**

En raison du contexte sanitaire actuel, un nouveau protocole d'accueil des élèves au restaurant scolaire sera mis en place à compter du lundi 7 septembre 2020 à la demande de la région

Afin de respecter les règles de distanciation, le nombre de places assises au réfectoire sera diminué de moitié. Il sera possible d'accueillir au maximum 132 élèves pour le service du repas chaud.

En conséquence une organisation des espaces et des horaires est impérative.

Les enseignants de M4 voudront bien libérer tous les **DP (uniquement)** à 11H15 en respectant les dispositions suivantes :

- le lundi pour les secondes,
- le mardi pour les premières + CAP 1 et 2
- le jeudi pour les terminales + BTS
- le vendredi pour les secondes

Pour les autres élèves demi-pensionnaires (qui ne pourront prendre un repas chaud), il sera proposé un repas « Snack » composé de :

- un sandwich ou pâtes ou pizza ou croque-monsieur,...
- un fruit ou autre dessert (yaourt, fromage, gâteau individuel,...)

Ces élèves devront apporter leurs cuillères (à soupe, à café) afin de déjeuner **dans la cour centrale à l'extérieur du réfectoire à l'exclusion de tous autres espaces.**

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.



Lycée  
Antoine de Saint-Exupéry

Secrétariat de Direction

N° 009/-20-21

Dossier suivi par Proviseur

Téléphone : 0262.38.09.16

Fax : 0262.38.19.87

Mel : ce.9740045f@ac-reunion.fr

20 rue du Lycée  
97425 LES AVIRONS  
Ile de la Réunion



La Gestionnaire

Sabine BARRET

Le Proviseur,

Yves FONDER

